



Traduire

Revue française de la traduction

237 | 2017

La tête dans la toile

Avez-vous du gaélique ?

Pierre Fuentes



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/traduire/950>

DOI : 10.4000/traduire.950

ISSN : 2272-9992

Éditeur

Société française des traducteurs

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 64-73

ISSN : 0395-773X

Référence électronique

Pierre Fuentes, « Avez-vous du gaélique ? », *Traduire* [En ligne], 237 | 2017, mis en ligne le 01 décembre 2017, consulté le 29 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/950> ; DOI : 10.4000/traduire.950

Avez-vous du gaélique ?

 Pierre Fuentes

Introduction

Depuis 2014, les Écossais ont été consultés deux fois par referendum : en novembre 2014, sur l'indépendance de l'Écosse par rapport au Royaume-Uni (*Indyref*), en juin 2016, sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne (*Brexit*). En mars 2017, le gouvernement écossais a annoncé son intention de procéder à un nouveau referendum sur l'indépendance de l'Écosse (*Scotref*). Parallèlement à la montée en puissance de ces velléités séparatistes, plusieurs élus et journalistes écossais ont fait preuve d'une hostilité croissante à l'égard du gaélique⁽¹⁾. Pourtant, les lecteurs de *Traduire* se souviendront d'un article de notre collègue écossaise Marian Dougan, qui soulignait que la langue comme facteur d'identité nationale ne figurait pas dans la liste des thèmes abordés lors des débats du referendum de 2014 sur l'indépendance de l'Écosse (2014 : 92). Son article, traduit en français par notre collègue Géraldine Chantegrel, nous présentait les langues autochtones de l'Écosse, leur statut juridique et leur usage. Or, les tournures qu'employaient ces deux traductrices, en particulier la notion de « parler » (« Parlez-vous écossais ? », « Écossais parlant le gaélique », « parler le gaélique ») sont l'expression d'un mode de pensée franco-anglais, qui découle directement du support linguistique. Autrement dit, l'étrangeté de l'objet exposé (la langue gaélique et ses locuteurs) avait subi un effacement lors du transfert vers le support d'exposition (les langues anglaise et française). Comme ces observations concernant le gaélique écossais me semblaient succinctes et puisque l'indépendance écossaise est à nouveau à l'ordre du jour, je souhaite revenir sur cette question et l'aborder avec un regard différent. Le présent article comporte deux parties. La première propose d'abord une terminologie alternative à celle couramment usitée à propos du gaélique, dans le but avoué de modifier le système linguistique qui est

(1) Voici quelques articles glanés dans la presse écrite écossaise en 2017 : « Councillor blasts “Gaelic Gestapo” as region is forced to promote the language », dans *The Press and Journal* du 22 mars ; « Gaelic signs a spurious vanity project for SNP » dans *The Scotsman* du 12 mai ; « Council will continue down Gaelic road in ‘appropriate’ Angus streets » dans *The Courier* du 29 mai.

présent dans notre pensée. La seconde est un développement des remarques formulées par notre collègue à propos de la situation du gaélique en Écosse.

Considérations linguistiques

Nombre d'études ont cherché à montrer que la pensée et la langue sont interdépendantes (voir par exemple Mounin, 1963). Ce lien de dépendance trouve son origine dans l'hypothèse Sapir-Whorf (Whorf, 1940), selon laquelle nous envisageons la réalité du monde à travers la structure de la langue que nous employons. Cette théorie est considérée comme dépassée par ses détracteurs, notamment depuis que Chomsky a avancé l'idée d'une grammaire universelle (1968). Plus récemment, des études ont souligné les faiblesses de l'hypothèse Sapir-Whorf, lui opposant celle de l'existence de règles communes à toutes les langues qui présenteraient un aspect « plus intéressant » que celui des langues réelles, car « plus général et plus élégant » (Pinker, 1999 : 101-102). Toutefois, les partisans de la grammaire universelle perdent souvent de vue la richesse de « la diversité radicale, la poétique et féconde anarchie des langues réelles », peut-être parce qu'ils focalisent leurs études sur la comparaison de langues sœurs et ignorent ou choisissent d'ignorer les structures qui desservent leur démonstration (Minaudier, 2014 : 57-59). Or, c'est sur cette richesse que se fonde la différence entre le langage et la langue⁽²⁾, la seconde étant un phénomène essentiellement culturel. Dans cet article, je vais tenter d'aborder les questions sous l'angle culturel de la langue gaélique. En effet, la plupart des articles consacrés aux langues gaéliques sont rédigés en langue anglaise, mais rien n'empêche un article rédigé en français d'utiliser le filtre culturel de la langue gaélique. On peut juger ce filtre partisan, mais il ne le sera pas plus que celui de l'anglais et aura le mérite d'ouvrir une perspective différente.

Les Gaëls

Le gaélique n'a pas d'équivalent direct pour traduire la notion anglaise de « native speaker ». Face au problème de la traduction, les locuteurs du gaélique ont généralement recours à des périphrases telles que *cuideigin aig a bheil a' Ghàidhlig bhon ghlùn* (quelqu'un qui a le gaélique depuis une génération, littéralement « depuis les genoux », sous-entendu « de sa mère »), *bhon taigh* (« depuis la maison », c'est-à-dire qu'il le parle chez lui) ou *bho thùs* (« depuis l'origine », c'est-à-dire depuis tout petit). Ils emploient aussi des termes tels que *Gàidheal* (« un Gaël », n. m., pluriel : *Gàidheil*) ou *fileantach* (littéralement « un couramment », c'est-à-dire une

(2) Cette nuance est d'ailleurs difficile à exprimer en anglais, car les deux mots se traduisent généralement par *language*. On a donc recours à d'autres termes moins usités, comme *code* ou *tongue*, qui appartiennent à des champs lexicaux plus spécifiques.



personne qui parle couramment, n.m., pluriel : *fileantaich*). Le mot *Gàidheal* peut désigner aussi bien une personne qui parle couramment le gaélique écossais qu'une personne originaire des Highlands ou des Hébrides. Il faut d'ailleurs souligner que la notion anglaise de *native speaker* est souvent traduite à la hâte en français par l'expression « locuteur natif ». Pourtant l'anglais ne fait pas référence à un caractère prétendument inné de l'élocution, mais au fait que ce type d'élocution est caractéristique d'un groupe que l'on considère comme les locuteurs « naturels » de cette langue, au sens de « traditionnels » ou de « habituels » : ils parlent la langue dominante de l'endroit où ils sont nés. Le traduire littéralement par « natif », comme on le fait souvent, prête à confusion.

La Gaélie

Il est possible de désigner le groupe linguistique que forment les Gaëls, et par extension les locuteurs des langues gaéliques, par le terme « Gaélie ». Ce néologisme traduirait le gaélique écossais *gàidhealtachd* (n.f., pluriel : *gàidhealtachdan*) et l'irlandais *gaeltacht* (n.f., pluriel : *gaeltachtaí*). Il faut d'abord souligner que le mot écossais, même s'il possède un pluriel, est presque toujours employé en tant que nom propre singulier : *a' Ghàidhealtachd* (les Highlands ou la Gaélie), contrairement à ce qui se fait en irlandais : *na Gaeltachtaí* (les gaeltachts). Il est vrai que l'anglais d'Irlande, et par extension l'anglais international, ont emprunté le terme gaélique dans son sens restreint. Le dictionnaire Merriam Webster nous apprend par exemple qu'en anglais, le mot *gaeltacht* désigne « les régions d'Irlande où l'on parle encore gaélique ». Cette définition est due à une confusion entre une *gaeltacht* (groupe humain) et un *limistéar Gaeltachta* (zone géographique). Du point de vue légal, le *Ministers and Secretaries (Amendment) Act* irlandais de 1956 dispose que la *Gaeltacht*, en tant que zone géographique, comprend des *limistéirí* et « que le gouvernement peut, s'il le juge nécessaire, accorder le statut de *limistéirí Gaeltachta* à de nouvelles zones »⁽³⁾. Toutefois, nous ne sommes pas obligés de tenir compte du sens que l'anglais a emprunté aux langues gaéliques. Rien ne nous empêche, en français, d'emprunter le sens que les langues gaéliques lui attribuaient et qui se perpétue en gaélique écossais. Du reste, les *gaeltachtaí* irlandaises n'ont pas été inventées par l'État irlandais, lorsque nouvellement indépendant, il avait décrété que l'irlandais serait sa langue nationale. Les spécialistes de l'étymologie pourront retracer l'apparition du terme dans les langues gaéliques, mais il suffit de parcourir les textes du XIX^e siècle pour s'apercevoir que le concept de Gaélie existe depuis plus longtemps, même en Écosse. Pour ne citer qu'un exemple, voici quelques vers du poète écossais Gilleasbaig Caimbeul, tirés de *l'Òran air Cor na Gàidhealtachd* (1851) :

(3) *Ministers and Secretaries (Amendment) Act, 1956*, paragraphe 2, alinéas 1 et 2. La version anglaise parle de *Gaeltacht areas*.

« *Tha m' aigne pràmhail 's cha tog mi fonn ;
 'S e cor na Gàidhealtachd, ' tha 'g am chràdh – lot,
 'S a' mheud 's a tha dh'fhàsalachd ann ar fonn ;
 Na Gàidheil ghlan', aoidheil, ' bha càirdeil, gaolach,
 Gu tric a' saothrach ' feadh raon 'us thom, »
 (Je n'ai ni le moral ni le cœur à chanter,
 C'est du sort de la Gaélie que je souffre – une blessure,
 Une désolation qui se répand dans le pays,
 Des Gaëls resplendissants, joyeux, qui étaient amicaux, affectueux
 Souvent au travail dans les champs et sur les coteaux,⁽⁴⁾)*

En gaélique, le concept de Gaélie s'oppose à celui de *Galldachd*. Ce mot est plus difficile à traduire littéralement en français, car il s'agit du même cognat que la « Gaule ». En effet, en gaélique écossais, le nom « étranger » se dit *gall* (n. m. pluriel : *goill*), car les Gaulois et leurs cousins britons étaient les seuls étrangers que connaissaient les premiers Gaëls. À ce titre, la proximité de la sonorité et de l'orthographe de *Gàidheal* et de *gall* sont remarquables. Peut-être partagent-ils une étymologie commune ? Quoi qu'il en soit, cette proximité a fait l'objet d'une confusion chez les anglophones. Walter Scott note par exemple dans l'un de ses poèmes :

The Scottish Highlander calls himself Gael, or Gaul, and terms the Lowlanders Sassenach, or Saxons. (Le Highlander écossais se nomme lui-même un Gaël, ou Gaulois, et qualifie les Lowlanders de Sassenach, ou de Saxons.) (The Lady of the Lake, chant V, 1913).

Dans cet extrait, l'écrivain écossais opposait les gentilés *Gael* et *Sassenach*, qu'il traduisait respectivement par *Gaul* et *Saxons* en anglais ; il souhaitait souligner que les Gaëls parlaient une langue celtique et pour lui, cette proximité rendait sans doute évidente la synonymie entre Gaëls et Gaulois. Cependant, le mot *gall* sert à désigner traditionnellement aussi bien les *Lowlanders* que les Anglais, car ils sont étrangers à la « Gaélie » (*Gàidhealtachd*). Les *Lowlands* (*Galldachd*) sont, littéralement, la terre « des étrangers ». Par la suite, le mot a pris le sens plus large « d'étranger », puis en Écosse, celui « d'Écossais non-Gaël ». C'est donc ainsi que les Gaëls désignent aujourd'hui ce que les anglophones appellent les *Lowlanders*. Pour les Gaëls, la *Galldachd*, englobe plus ou moins Glasgow, Édimbourg, le Perthshire, l'Angus, l'Aberdeenshire et le Moray. Au demeurant, l'ambiguïté qui résulte de la confusion, à dessein ou non, entre population et territoire, est courante dans de nombreuses langues européennes.

Avoir du gaélique

Enfin, il convient de ne pas sous-estimer l'influence structurelle de la grammaire sur la pensée. La lexicalité n'est pas la seule influence qu'une langue exerce sur notre perception du monde.

(4) J'ai traduit ces vers de façon à ce que le lecteur puisse aisément identifier les termes concernés.

Ainsi on ne perçoit pas les choses de la même manière en anglais qu'en gaélique parce qu'on ne les dit pas de la même manière. Quelles qu'aient été les recherches effectuées sur le sujet, le sens de l'anglais *speaking a language*, ou du français « parler une langue », reste l'objet de débats sans fin parmi les linguistes (cf. par exemple Davies, 2003). Il n'est pas question ici de démontrer une supposée supériorité d'une langue par rapport à une autre. Le gaélique n'est pas plus précis que le français ou que l'anglais, mais il pose le problème de l'élocution d'une autre manière. Dans cette langue, on ne dit pas « je parle gaélique », mais « il y a du gaélique à moi ». Le verbe « parler » existe, ainsi que ses multiples synonymes (*bruidhinn, can, innis, ràit, abair, aithris, cnacaireachd*, etc.) mais une traduction littérale de l'anglais ne fonctionnerait pas dans ce contexte. Si un Gaël dit « *tha mise a' bruidhinn Gàidhlig* » (présent), il veut dire qu'à cet instant précis, il est en train de parler gaélique. S'il dit « *Bruidhinnidh mi Gàidhlig* » (futur ou présent habituel), il veut dire qu'il parlera gaélique ou qu'il parle régulièrement gaélique. Mais s'il veut dire qu'il parle gaélique, au sens où nous, francophones l'entendons, c'est-à-dire qu'il a appris le gaélique et qu'il est capable de le parler, il dira : « *tha Gàidhlig agam* » (littéralement « est du gaélique à moi »). Il s'agit d'une construction possessive aliénable, très courante dans cette langue, qui s'explique notamment par l'absence d'un verbe avoir. Si nous voulions traduire la pensée gaëlle, au lieu de la pensée anglaise, il nous faudrait donc dire « qu'un Gaël a du gaélique », exactement de la même façon que nous dirions qu'il a une voiture. Cette remarque peut sembler anodine, mais lorsqu'un Gaël déclare parler gaélique, par exemple lorsqu'on le consulte lors d'un recensement, c'est aussi cela qu'il a en tête, et pas uniquement la notion anglophone de *speaking*.

Précisions

La moitié des Gaëls vivent parmi les *goill*

Notre collègue Marian Dougan affirmait que « la plupart des Écossais parlant le gaélique vivent dans les régions reculées du pays, c'est-à-dire les *Highlands and Islands* (principalement les Hébrides extérieures) » et étayait cette déclaration au moyen de statistiques puisées dans le recensement de 2011 (Dougan, 2014 : 93). Or, si l'on consulte les données de ce recensement⁽⁵⁾, on s'aperçoit que les régions habituellement considérées comme les bastions de la Gaélie (l'Argyll, les Hébrides et les Highlands, c'est-à-dire la plus vaste partie du territoire écossais) ne concentrent que 51,5 % des Gaëls (29 825 personnes interrogées), et que cette partie de l'Écosse n'est habitée que par environ 348 000 personnes, soit 6,5 % de la popu-

(5) *Scotland's Census 2011, Table AT_285_2011 – Gaelic language skills by Gaelic as a language other than English used at home by age, all people, Grouped Council Areas*, http://www.scotlandscensus.gov.uk/documents/additional_tables/AT_234_2011_to_AT_290_2011.xlsx, consulté le 23 mars 2017

lation écossaise⁽⁶⁾. À l'inverse, le reste de la population, soit près de 5 millions d'habitants, se concentre en grande majorité dans la *Galldachd*. Par conséquent, près de la moitié de la Gaélie (48,5 %) vit parmi les *goill*. Le nombre de Gaëls y est certes faible au regard de la population totale (28 178 Gaëls pour 4 947 421 personnes interrogées) mais le recensement de 2011 comptait tout de même 10 000 Gaëls dans l'agglomération de Glasgow et presque 6 000 Gaëls dans celle d'Édimbourg. L'image du Gaël paysan vivant près d'un *loch* reculé se perpétue sans doute à cause de la vision romantique que la littérature et le cinéma nous en donnent, mais elle ne reflète qu'une partie de la réalité.

Le gaélique à la maison

D'après notre collègue, « seuls 525 élèves employaient principalement le gaélique à la maison » (Dougan, 2014 : 93). La réalité est plus complexe. Il faut d'abord souligner que la présence du gaélique à la maison recule car les parents s'entendent régulièrement dire que leur langue ne sert à rien. Comme le soulignait Iain Aonghas MacAoidh du Bòrd na Gàidhlig :

Tha sinn a' faicinn thairis air na ficheadan bliadhnaichean gu bheil cleachdadh Gàidhlig san dachaigh a' tòiseachadh dol sìos, a chionn is gun robhas ag ràdh ri pàrantan nach robh feum ann an Gàidhlig. (Nous constatons que ces vingt dernières années, l'usage du gaélique à la maison a commencé à baisser, parce qu'on disait aux parents que le gaélique ne sert à rien). (Rapport officiel de l'Education and Culture Committee du Parlement écossais, 6 décembre 2011).

De fait, les Gaëls vivent dans une situation naturelle de diglossie, terme que Joshua Fishman (1967) avait emprunté à Charles Ferguson (1959) et redéfinissait comme l'utilisation de plusieurs langues dans une société (état de fait), par opposition au bilinguisme, qu'il concevait comme la capacité d'un individu à utiliser plusieurs langues (choix possible). Les Gaëls sont confrontés à l'anglais de manière quotidienne, y compris à la maison, car l'anglais est partout : dans les médias et sur les réseaux sociaux, dans leurs boîtes aux lettres (physique ou électronique), sur les emballages des produits qu'ils achètent, dans les informations qu'ils consultent, des recettes de cuisine jusqu'à leur feuille d'imposition, etc. Leurs enfants n'échappent pas à la règle. Pour qu'ils cessent de jouer en anglais, il faudrait bannir la culture d'Hollywood à l'échelon national, ce qui serait sectaire et irréaliste.

Mais qu'en est-il de ces *goill* qui décident d'envoyer leurs enfants dans des écoles gaéliques alors qu'eux-mêmes ne sont pas des locuteurs « naturels » de la langue ? Notre collègue remarquait que « même s'ils ne parlent pas eux-mêmes la langue, les parents envoient donc

(6) *National Statistics Scotland, 28 April 2016, Mid-Year Population Estimates Scotland, Mid-2015 and Corrected Population Estimates for Mid-2012, Mid-2013 and Mid-2014, Population estimates by sex, age and administrative area, page 30, <https://www.nrscotland.gov.uk/files//statistics/population-estimates/mid-15-cor-12-13-14/mype-2015-corrections-for-12-13-14-correctedb.pdf>, consulté le 23 mars 2017*

leurs enfants dans des écoles qui enseignent en gaélique » (Dougan, 2014 : 93). Les motifs de ce choix s'expliquent sans doute par une prise de conscience croissante de l'intérêt du bilinguisme chez les enfants. Bòrd na Gàidhlig cite par exemple une étude ayant montré que chez l'enfant, le bilinguisme présente des avantages cognitifs propres à améliorer son apprentissage de l'arithmétique, sa capacité à résoudre des problèmes et sa créativité (Lauchlan, Parisi et Fadda, 2013). Mais d'autres études montrent que ces parents s'intéressent aussi au gaélique et l'apprennent, ou souhaitent l'apprendre (McLeod et O'Rourke, 2015). Le fait d'envoyer leurs enfants dans une école gaélique est donc pour eux une motivation supplémentaire, qui les pousse à se lancer dans un apprentissage qu'ils auraient remis aux calendes grecques si cette occasion ne s'était pas présentée. Ces parents ne « parlent » donc pas gaélique, mais dans une certaine mesure, ils « ont » du gaélique, car s'il est vrai qu'apprendre une langue n'est pas la parler, il n'en reste pas moins vrai qu'avec l'apprentissage vient la connaissance.

Le gaélique et l'anglais : sur un pied d'égalité ?

Autre constatation de notre collègue, « le parlement écossais a adopté une loi, *The Gaelic Language (Scotland) Act 2005*, visant à garantir son statut de langue officielle de l'Écosse sur un pied d'égalité avec l'anglais » (Dougan, 2014 : 93). Il s'agit d'un des griefs les plus récurrents à l'encontre du gaélique, car aux yeux de certains Écossais, l'application de l'*Achd na Gàidhlig* (nom que les Gaëls donnent à cette loi) peut être perçue comme une volonté politique des nationalistes écossais de donner un rôle identitaire (symbolique) au gaélique écossais. Encore une fois, des précisions s'imposent.

Il faut d'abord considérer les origines de l'*Achd na Gàidhlig*. Son initiative remonte aux années 1980, soit plus de quinze ans avant la constitution du Parlement écossais. On la doit aux conservateurs britanniques, en particulier à Michael Forsyth, homme d'affaires et député au parlement de Westminster à l'époque du gouvernement de Margaret Thatcher. La promulgation du texte même date de 2005. Lors du vote, une majorité de députés écossais, formée d'une coalition entre les travaillistes et les libéraux démocrates, avaient rejeté un amendement des nationalistes écossais, qui proposait d'accorder au gaélique une *equal validity* (« validité égale ») à celle de l'anglais. La coalition au pouvoir lui avait préféré la formule *equal respect* (« respect égal »). Le ministre de l'éducation écossais, Peter Peacock (travailliste) s'en était expliqué :

There is a real danger that the interpretation by the courts could result in a meaning of the status that this parliament does not intend and could not be delivered. Using the phrase 'equal validity' in the bill carries a significant risk that the court could rule that the bill should result in the right to demand the use of the language in a wider range of circumstances than is intended. (Les tribunaux pourraient interpréter le sens de ce statut de manière différente que ce parlement et rendre des jugements qui ne seraient pas applicables. Ce danger est réel. L'emploi,

dans ce projet de loi, de l'expression « validité égale » présente un risque majeur car un tribunal pourrait juger qu'elle donne le droit d'utiliser la langue dans un plus grand nombre de situations que ce qui est prévu.) (BBC News, 21 avril 2005)

L'*Achd na Gàidhlig* qui est en vigueur aujourd'hui n'est donc en rien le résultat d'une politique linguistique du Parti national écossais.

Il faut ensuite évoquer la valeur juridique de cette loi. L'*Achd na Gàidhlig* vise la création du Bòrd na Gàidhlig (Bureau du gaélique), un organe exécutif public agissant pour le compte du gouvernement écossais et dont l'action consiste à assurer le respect du statut officiel de la langue gaélique. Toutefois, le Bòrd na Gàidhlig n'a pas les moyens juridiques de s'assurer que le gaélique écossais soit traité « sur un pied d'égalité avec l'anglais », d'abord parce que la langue juridique de l'Écosse est l'anglais *de facto* (toutes les lois sont promulguées en anglais, y compris l'*Achd na Gàidhlig*), mais aussi parce que le jugement des cours de justice écossaises peut avoir force de loi, à cause de l'héritage du Common Law, même si le droit écossais est en partie romain et séparé du droit anglais. Or, depuis 1982 (affaire Taylor contre Haughney), le gaélique écossais n'a plus sa place dans les tribunaux écossais. La loi en vigueur émane d'un jugement disposant que les plaideurs n'ont le droit de témoigner ou de plaider en gaélique écossais que s'ils sont incapables d'utiliser l'anglais. Cette situation est virtuellement impossible : depuis 1872, date de l'*Education (Scotland) Act* et ce jusqu'à l'ouverture de la première école gaélique en 1985, il était interdit d'enseigner dans une autre langue que l'anglais. Encore aujourd'hui, certains Gaëls rapportent la terrible expérience d'avoir subi des châtiments corporels lorsqu'ils employaient leur langue à l'école⁽⁷⁾. Même dans les écoles gaéliques actuelles, l'enseignement de l'anglais est obligatoire à partir de huit ans. Sachant que l'école est obligatoire en Écosse depuis l'*Education (Scotland) Act* de 1872, tout porte à croire qu'à ce jour, les seuls Gaëls qui ne parlent pas anglais sont des Gaëls morts. On ne peut pas en dire autant des *goill* qui ne parlent pas gaélique.

Conclusions

Les anglicismes lexicaux et structurels nous sont souvent présentés comme une forme d'altérité : l'apport ou les emprunts à l'anglais, cette langue « étrangère » qu'on qualifie plus souvent « d'internationale », sont en effet censés jouer un rôle évocateur parce qu'ils peuvent transmettre des notions inexistantes dans la langue française, dans notre cas. Quand la langue anglaise parle d'elle-même, il me semble que cette approche est fort louable, puisqu'elle nous

(7) Source : « Without our own words, we Gaels are silenced », Angus Peter Campbell dans *The Herald Scotland* du 24 février 2016.



éloigne de notre mode de pensée francophone et nous rapproche de l'objet, c'est-à-dire la découverte de l'autre. En revanche, lorsque la langue anglaise parle d'une autre langue, les anglicismes lexicaux et structurels nous éloignent autant de la découverte de cet autre que le ferait notre propre langue.

Dans cet article, j'ai tenté d'employer une démarche différente, en allant chercher l'altérité directement à la source. Il s'agit d'une tentative modeste, qui n'a pas la prétention de déstabiliser la terminologie internationale dominante. Toutefois, j'espère qu'elle aura permis au lecteur d'envisager la langue des Gaëls sous un jour différent. J'espère aussi que les précisions apportées permettront de mieux cerner la situation réelle du gaélique en Écosse et qu'elle éveillera chez le lecteur un intérêt pour les langues minoritaires ; je partage en effet l'avis de notre collègue traductrice Marian Dougan qui précise sur son site internet professionnel que l'apprentissage des langues nous ouvre l'esprit et augmente nos capacités cérébrales.

p.fuentes@hw.ac.uk

Remerciements : Je remercie les professeurs de littérature gaélique Iain S. MacPherson et Wilson McLeod ainsi que mon professeur de gaélique Duncan Sneddon pour leurs précieux conseils.

Pierre Fuentes a de l'anglais, mais aussi un peu de gaélique. Il a vécu une dizaine d'années en Irlande, avant de s'installer comme traducteur indépendant à Édimbourg, où, depuis 2011, il enseigne aussi la traduction vers le français dans le cadre d'un cycle de master à l'université d'Heriot-Watt. Il est architecte de formation et se spécialise dans les domaines de l'architecture (théorie et pratique), du BTP et de l'immobilier. Site professionnel : www.pierrefuentes.com

Bibliographie

CHOMSKY Noam, 1968, *Le langage et la pensée*, Paris, Payot, Essais.

DAVIES Alan, 2003, *The Native Speaker, Myth and Reality*. Clevedon, Multilingual Matters.

DOUGAN Marian, 2014, « Parlez-vous écossais ? » in *Traduire*, traduction de Géraldine Chantegrel, n° 231, pp. 92-96, <https://traduire.revues.org/674>, consulté le 23 mars 2017.

FERGUSON Charles, 1959, « Diglossia », in *Word*, vol. 15, pp. 325-340.

FISHMAN Joshua, 1967, « Bilingualism with and without diglossia, diglossia with and without bilingualism » in *Journal of Social Issues*, vol. 23(2). pp. 29-38.

LAUCLAN Fraser, PARISI Marinella et FADDA Roberta, 2013, « Bilingualism in Sardinia and Scotland: Exploring the cognitive benefits of speaking a 'minority' language », in *International Journal of Bilingualism*, vol. 17(1), pp. 43-56.

MCLEOD Wilson et O'ROURKE Bernadette. 2015, « "New speakers" of Gaelic: perceptions of linguistic authenticity and appropriateness » in *Applied Linguistics Review*, juin, Volume 6, Issue 2, disponible sur : <https://goo.gl/Bp1i5R> [visité le 04 octobre 2017]

MINAUDIER Jean-Pierre, 2014, *Poésie du gérondif*, Corlet : Le Tripode.

MOUNIN Georges, 1963, *Les problèmes théoriques de traduction*, Paris : Gallimard, Bibliothèque des Idées.

PINKER Steven, 1999, *L'instinct du langage*, Paris : Odile Jacob.

WHORF Benjamin Lee, 1940, « Science and Linguistics » in *Technology Review*, vol. 42(6) : pp. 229-31, 247-8.

